



représentation
international
innovation sociale
fédéralisme
formation
jeunesse

Charte d'engagements pour le développement durable

- Considérant la position privilégiée des associations étudiantes pour promouvoir les actions contribuant au développement durable, en raison :
 - ❖ de leur utilité sociale et économique,
 - ❖ de leur rôle,
 - ❖ de leur engagement à long terme.
- Souscrivant à l'article 3 de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, affirmant qu'il est nécessaire « de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité ».
- Souscrivant à l'article 8 de la Charte de l'Environnement de 2004, à valeur constitutionnelle, affirmant que « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte ».
- Conscients que cette Charte s'inscrit dans une logique pluriannuelle et évolutive et qu'à ce titre elle ne comporte à ce jour que des éléments relevant du versant écologique du développement durable.
- Conscients que le développement durable est un enjeu de société visant à construire une société plus durable.
- Conscients que pour maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C, un engagement fort de l'ensemble des acteurs est nécessaire.
- Conscients qu'une démarche volontariste en matière de développement durable doit reposer sur les trois piliers que sont le diagnostic, la concertation et l'amélioration continue.

Les signataires à la présente Charte s'engagent à :

❖ Identifier et mettre en œuvre les bonnes pratiques

- Promouvoir une gestion équilibrée des ressources : eau, énergie ;
- Opter pour des produits basse consommation ;
- Favoriser l'utilisation de matériaux recyclés et d'objets réutilisables ;
- Mettre en place une politique de tri et de réduction des déchets.



5 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP

www.fage.org

❖ Mettre en place et assurer une veille dans une logique d'amélioration continue

- Mettre en place une veille afin d'améliorer la connaissance, la maîtrise et l'information autour du développement durable ;
- Inscrire la démarche de développement durable de son association dans une logique pluriannuelle.

❖ Intégrer une démarche de développement durable dans ses actions

- Limiter les impacts liés aux déplacements : utilisation de la visioconférence pour les réunions, incitation aux transports doux et collectifs et extension du covoiturage ;
- Encourager un développement plus durable des territoires par des achats locaux ;
- Prévenir l'impact environnemental de ses actions (la production de supports, goodies, etc.) en éco-concevant ses objets et projets.

❖ Sensibiliser et former à la nécessité de préserver l'environnement

En interne :

- Mettre en place un plan de formation, relatives aux thèmes du développement durable et à l'impact environnemental, dispensées aux élu.e.s étudiant.e.s et aux membres des associations étudiantes ;
- Sensibiliser et informer ses associations adhérentes sur la nécessité de participer activement à la démarche de développement durable.

En externe :

- Enseigner les éco-gestes aux jeunes ;
- Sensibiliser les jeunes aux enjeux du développement durable et aux impacts du changement climatique.

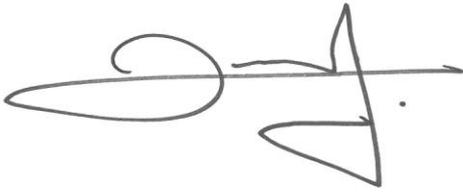
❖ Participer, être acteur de la démarche développement durable de son campus

- Participer au Plan de Déplacement de son Etablissement ;
- Être un acteur identifié et moteur du développement durable au sein des conseils de l'Etablissement et du CROUS ;
- Promouvoir le Manifeste pour un enseignement supérieur durable au sein de son établissement.

❖ Se positionner comme acteur responsable du développement durable

- Valoriser et expliquer les engagements et démarches mis en place dans une logique d'essaimage des bonnes pratiques ;
- Participer aux instances et groupes de réflexion locaux, régionaux, nationaux, thématiques, généralistes en lien avec les thématiques du développement durable.

Paris, le 6 décembre 2015,



Alexandre LEROY
Président de la FAGE



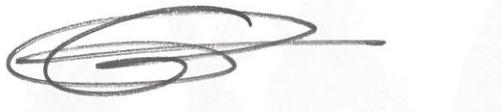
Thomas DOGNA
Président d'INTERCampus



Béline MONTAGNE
Secrétaire Générale FNEK



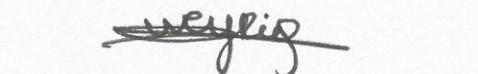
SOYER-LOZAC'H Bréwal
Président de l'ANESTAPS



Julie GASTINEAU
présidente de la FÉDA



Dorian MEIN
1^{er} VP de l'AFNEUS



WEYRIG Chloé
Présidente de l'UNAFÉ



CHALOIN Zoé
Présidente de l'AGEP

Valentin PESTEL
Président de la FCBN

Jacques DROUIN
Vice-Président de la FAPS

David CARUELLE
Vice-Président de la FAEP

Rémi SOARES
Président de la FASEE

Paul BONNET
Vice-président de l'AFEP

Milena SAINT-BLANCAT
Présidente de l'AGEMP

Lisa Cann
Présidente de la FNESI

Vincent SIMON
Président de la Fede B

Tristan BREHIER
Président de l'AREJ

Thibault Limmorté pour Jean-Pascal Chasportier
Président de la FeEA

Éléonore BLEUZEN
Présidente de l'AmesF

Cassandre MARZIN
Présidente de la FNEA